

**22FIN08**

GESTION. COMPTABILITE. TARIFICATION

CONTRACTUALISATION D'UN CPOM DU DIAGNOSTIC A LA NEGOCIATION

Contexte

Les lois d'adaptation de la société au vieillissement, de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 et de modernisation de notre système de santé ont généralisé le CPOM comme outil d'adaptation de l'offre des ESSMS. Les Conseils départementaux et l'ARS réinterrogent les autorisations et habilitations des ESSMS et peuvent leur demander de développer des services nouveaux et de modifier voire transformer leur activité. Il apparaît dès lors fondamental de maîtriser la base juridique des CPOM pour mieux positionner son association et préparer les évolutions à venir des ESSMS.

Objectifs / Compétences visées

- Connaître les spécificités réglementaires liées à la contractualisation d'un CPOM
- Développer une méthodologie de travail au vu des outils existants
- Sensibiliser aux aspects stratégiques inhérents à la signature d'un CPOM

Contenu

- **Cadre réglementaire des CPOM**
 - Le secteur social et médico-social
 - Le CPOM aujourd'hui
 - Les évolutions à venir
- **La préparation**
 - Principes généraux
 - Recensement des éléments à préparer
 - Les trames de diagnostic appliquées en région
- **Le budget de base ZERO**
 - Méthodologie
 - Plan pluriannuel de financement
 - Tableau des surcoûts d'exploitation
- **La négociation**
 - Eléments stratégiques : identifier ce qui est négociable
 - Affectations de résultats et taux d'évolution
 - Quantification et caractérisation de l'activité

Date(s) & Lieu(x)

19 mai 2022 - Montpellier
10 novembre 2022 - Montpellier

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

295 € - Adhérent
365 € - Non-adhérent

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Connaissance des obligations réglementaires des ESSMS en matière de procédure budgétaire

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis. En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

David CAMPOS, expert-comptable et Adrien NIETO, conseiller technique à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

